

EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS

COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 297e session

SYNOPSIS

Date 23/1/2018 - 26/1/2018

Type d'activité Monitoring

Lieu Strasbourg, France (Agora)

Service DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origin/DG Remarks Le Comité européen des Droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s) - Tenir une conférence de presse à l'occasion de la publication des Conclusions 2017 et XXI-2 (2017) ;

- Examiner :

- les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité ;
- les développements de la procédure relative aux dispositions non acceptées ;

- Pour les membres du Bureau, tenir une réunion avec les membres du Bureau du Comité gouvernemental ;

- Tenir un échange de vues avec une délégation de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine.

Results 1) Le Comité, représenté par son Président et son Rapporteur général, a tenu une conférence de presse consacrée aux Conclusions 2017 et XXI-2 (2017). Cette conférence et le travail mené auprès des médias à cette occasion ont donné aux Conclusions un retentissement important et sans précédent dans de nombreux pays.

2) Les rapporteurs en charge des réclamations collectives pendantes devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement des procédures et des décisions de procédure prises par le Président depuis la précédente session (articles 27 et 28 du Règlement) ;

3) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité dans :

- *Unione sindacale di base – settore pubblico impiego (USB)*
c. Italie
Réclamation n° 152/2017
- *Unione sindacale di base – settore pubblico impiego (USB)*
c. Italie
Réclamation n° 153/2017
- Confédération générale du travail (CGT) c. France
Réclamation n° 154/2017
- Confédération générale du travail (CGT) c. France
Réclamation n° 155/2017
- Centre européen des Droits des Roms (CEDR) et le Centre de
Défense des Droits des Personnes Handicapées Mentales (MDAC)
c. France
Réclamation n° 157/2017

Et a adopté une décision sur le bien-fondé dans :

- *Unione Italiana del Lavoro U.I.L. Scuola – Sicilia* c. Italie
Réclamation n° 113/2014
- Comité européen d'Action spécialisée pour l'Enfant et la
Famille dans leur Milieu de Vie (EUROCEF) c. France
Réclamation n° 114/2015

4) Le Comité a été informé des derniers développements concernant la procédure relative aux dispositions non acceptées de la Charte ;

5) Le Bureau a tenu une réunion avec les membres du Bureau du Comité gouvernemental ;

6) Le Comité a tenu un échange de vues avec une délégation de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine.

Conclusions/Suivi Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de notifier les décisions relatives aux réclamations collectives selon les procédures habituelles ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires pendantes devant le Comité;
- de rester en contact avec les autres Etats parties concernés par la procédure relative aux dispositions non acceptées.

Participants	Giuseppe PALMISANO Président Monika SCHLACHTER, Vice-Présidente Karin LUKAS, Vice-Présidente Eliane CHEMLA, Rapporteur général
---------------------	---

Birgitta NYSTRÖM
József HAJDÚ
Marcin WUJCZYK
Krassimira SREDKOVA
Raul CANOSA USERA
Marit FROGNER (absente vendredi)
François VANDAMME
Barbara KRESAL
Kristine DUPATE
Aoife NOLAN

Secretariat CdE

Régis BRILLAT, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint